CONNECTEZ-VOUS en 3 clics !

1 Rendez-vous sur www.ahi33.org

Service de santé au travail
Entreprises Adhérentes
Déclarer l'appel de cotisation, actualiser son dossier, mettre à jour ses effectifs, prendre un rendez-vous, procéder à une radiation…
Connectez-vous pour accéder à votre espace personnalisé
SE CONNECTER

Sur la page d'accueil cliquez sur *se connecter*

2

Vous êtes désormais sur la partie sécurisée du site

Saisissez vos codes
Le numéro de contrat et le mot de passe sont rappelés par courrier et par mail, en début d'année.

3

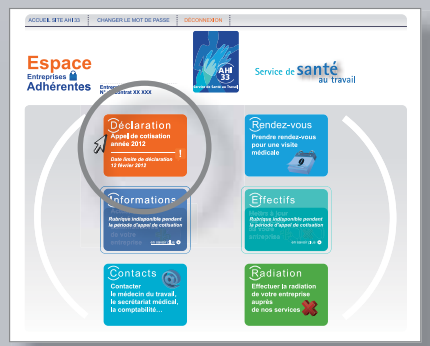

Cliquez sur la rubrique *Déclaration* et commencez la déclaration

www.ahi33.org

C'est aussi un nouveau site portail, découvrez :

> toutes nos prestations
> la carte interactive des centres
> une rubrique dédiée aux salariés
> toute la réglementation, et les liens utiles…

Connectez-vous !

AHI 33
Service de Santé au Travail

Prévention des risques professionnels
Agir à vos côtés

AHI 33 - Service de santé au travail
50, cours Balguerie Stuttenberg
33070 Bordeaux
Tél : 05 57 87 75 75 - Fax : 05 57 87 75 70
Email : courrier@ahi33.org

© tempora - Décembre 2011 - crédits : Fotolia

AHI 33
Service de Santé au Travail

2012 à partir du 2 janvier
Votre déclaration en ligne
plus simple, plus rapide

en 5 étapes

www.ahi33.org

NOUVEAU
Espace Entreprises Adhérentes
Découvrez les nouvelles fonctionnalités de l'espace adhérent

DÉCLAREZ

EN 5 étapes

Votre déclaration en ligne
plus simple, plus rapide

Informations sur l'entreprise, mise à jour des effectifs, fiche des risques et besoins, masse salariale… toute la déclaration en quelques clics.

À partir du 2 janvier 2012

Espace Entreprises Adhérentes

DÉCLARATION 2012

Clair

Accédez à la rubrique *Déclaration*, et laissez vous guider !

ACCUEIL SITE AHI 33
CHANGER LE MOT DE PASSE
DÉCONNEXION
Espace Entreprises Adhérentes
Entreprise
N° de contrat XX XXX
Service de santé au travail
Accueil
DÉCLARATION
Rubrique indisponible
CONTACTS
RENDEZ-VOUS
Rubrique indisponible
RADIATION
Déclarer
APPEL DE COTISATION année 2012
La déclaration 2012 se fera en 5 étapes.
1 MISE À JOUR DES COORDONNÉES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
2 MISE À JOUR DES EFFECTIFS
3 ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE RISQUES ET DES BESOINS
4 MASSE SALARIALE 2011 MONTANT PLAFONNÉ DE LA DADS
5 VALIDATION DE VOTRE DÉCLARATION
VOUS DEVEZ VOUS MUNIR DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :
• montant des salaires plafonnés (tranche A)
• liste des effectifs avec dates des entrées/sorties
Remplir la déclaration
VOUS POUVEZ CONSULTER LE MODE D'EMPLOI de la déclaration :
mode d'emploi

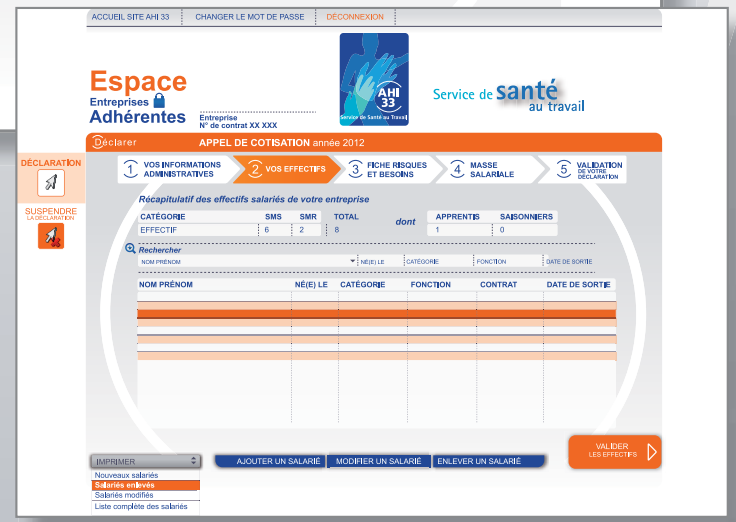

Simple

Pour vous aider, des indications, des alertes et des rappels sont présents tout au long de la déclaration.

mode d'emploi

En cas de besoin, consultez le mode d'emploi.